

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 septembre 2017 à 20h00

Le dix-huit septembre deux mille dix-sept, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de LA FOUILLOUSE se sont réunis à la Mairie de La Fouillouse sous la présidence de Monsieur Yves PARTRAT, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 12 septembre 2017.

Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (20) :

M. PARTRAT Yves, Maire – Adjoint : Mme BUSSIERE Laurence, M. BONNEFOND Philippe, Mme JUST Jacqueline, Mme PICQ Valérie, M. JAVELLE Hervé, M. BOUCHET Patrick – Conseillers : Mme MEYER Simone, Mme CAZZANIGA Marie-Christine, M. JACQUEMOT Bernard, Mme MARESCAL Maryline, M. GUILLERMIN François, Mme CARTON Chantal, Mme BAYARD Pascale, M. GIRARDON Rémy, Mme BRANCIER-JACQUIER Marie-Claude, Mme OUIILLON Elisabeth, M. BREURE Laurent, Mme BASSON Christiane, Mme BAYARD Brigitte.

Absents au moment du vote (7 dont 5 pouvoirs) :

M. RAPPELLI Michel, M. VERZELETTI-COMBES Jean (pouvoir donné à Mme BAYARD Pascale), M. RACLE Didier (pouvoir donné à M. JAVELLE Hervé), M. MONTMARTIN Jean-François (pouvoir donné à Mme PICQ Valérie), Mme VINARD Béatrice (pouvoir donné à Mme BUSSIERE Laurence), M. GARDE Amaury (pouvoir donné à M. PARTRAT Yves), M. LOURDIN Gilles.

Secrétaire de séance : (désigné à l'unanimité) M. BOUCHET Patrick

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Adhésion de la commune à la Compétence Eclairage public du SIEL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver l'adhésion de la commune à la compétence optionnelle « éclairage public » du SIEL.

URBANISME

2. Acquisition d'une bande de terrain – secteur des Vignes

M. Bernard Jacquemot demande où débouchera le chemin piéton dont la réalisation sera permise par cette acquisition.

Mme Laurence Bussière répond que ce chemin ne débouchera nulle part dans l'immédiat et qu'il sera nécessaire de procéder à de nouvelles acquisitions pour achever de créer une liaison entre les hauteurs de la commune et le centre-bourg prévu par le plan local d'urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver l'acquisition d'une bande de terrain – secteur des Vignes.

ENSEIGNEMENT

3. Modification du règlement intérieur de la cantine

M. François Guillermin demande quelles sont les raisons justifiant les impayés constatés à la cantine scolaire.

Mme Jacqueline Just lui répond que ces impayés peuvent résulter dans certains cas de négligences des parents, mais qu'ils traduisent aussi parfois de réelles difficultés financières de certaines familles.

Elle ajoute que le service et son système de réservation et de paiement fonctionnent très bien pour l'essentiel, et que la modification du règlement intérieur permettra à la commune de sévir dans les rares cas le justifiant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver la modification du règlement intérieur de la cantine scolaire.

PERSONNEL

4. Modification du tableau des effectifs

Mme Pascale Bayard demande quel sera le coût pour la commune des avancements de grade que rendra possible cette modification du tableau des effectifs.

M. Philippe Bonnefond lui répond que ce coût a été estimé à environ 10 000 € par an.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver le tableau des effectifs modifié.

FINANCES

5. Subvention d'investissement pour la micro-crèche « Les Pit'Chounes »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE, à l'unanimité :

- D'approuver l'attribution d'une subvention de 5 000 € à l'association Les Pit'Chounes.

Fin de la séance à 21h30